Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 9 septembre 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Effie Giannou, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe - Développement et affaires institutionnelles
M^{e} Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 1317

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 septembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 1318

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 1319

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil d’agglomération du 24 septembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 1320

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer l’option de la première prolongation de six mois;

2- d’autoriser une dépense additionnelle de 157 666,36 $, taxes incluses, pour les services de déneigement pour le parc Frédéric-Back, les parcs-nature des régions Est et Centre, le TAZ, le stade de soccer de Montréal et l’aréna Maurice-Richard, dans le cadre des contrats accordés à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (lots 3 et 4) et à Paysagiste Solarco inc. (lot 5) (CE23 0969);

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 3	25 754,40 $
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 4	68 410,12 $
Paysagiste Solarco inc.	Lot 5	63 501,84 $

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'exercer l’option de la première prolongation de six mois;

2- d’autoriser une dépense additionnelle de 193 215,49 $, taxes incluses, pour les services de déneigement du lot 2 dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (CG23 0325);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.001 1265540002

CE26 1321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la première et de la seconde prolongation de 12 mois chacune;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 623 890,44 $, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0485);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1268321003

CE26 1322

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la première et de la seconde prolongation de 12 mois chacune;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 810 406,78 $, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service des affaires juridiques, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0739);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1268321002

CE26 1323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Paysagiste Solarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services techniques de déneigement des chemins de service et des stationnements du Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 178 330,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21457;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Paysagiste Solarco inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1265540003

CE26 1324

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Arbo-Design inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres d'autres essences dépérissants dans le parc du Mont-Royal et le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne (lot 2), pour la période de 2026 à 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 116 844,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21459;

2- d'autoriser une dépense de 11 684,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 17 526,67 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres d'autres essences dépérissants dans le Grand parc de l'Ouest (lot 1), pour la période de 2026 à 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 370 433,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21459;

2- d'autoriser une dépense de 137 043,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 205 564,95 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement d'Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1269196002

CE26 1325

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Groupe Thomas marine inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'embarcations de sauvetage nautiques et leurs remorques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 674 757,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21441;

2- d'autoriser une dépense de 134 951,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Thomas Marine inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation au budget d'agglomération puisque le dossier concerne des appareils du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1260499002

CE26 1326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 070 691,10 $, taxes incluses, pour la maintenance, l’entretien et le soutien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat accordé à la firme DXC Technology Cie (CG06 0101, CG22 0679);

3- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l’information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1266634002

CE26 1327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Aréo-Feu ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 150 ensembles de vêtements de protection mécanique pour le Groupe de sauvetage technique du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 275 077,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21439;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Aréo-Feu ltée;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1266953001

CE26 1328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Logistique Unicorp inc., le contrat pour la fourniture de 160 ensembles de vêtements de protection chimique pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 311 510,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21440;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Logistique Unicorp inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1266953002

CE26 1329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de maintenance des équipements et des logiciels de stockage existants, pour la période du 1er novembre 2026 au 30 novembre 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 465 997,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21447;

2- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1260094002

CE26 1330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Outil corporatif de gestion de projet, pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029, pour une somme maximale de 1 493 847,18 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 29 877 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

3- d'autoriser une dépense de 5 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1269563008

CE26 1331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Gestion des services d'entreprise (ITSM), pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029, pour une somme maximale de 4 288 539,78 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 86 231,25 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

3- d'autoriser une dépense de 477 146,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 5 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1269563007

CE26 1332

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois chacune, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, les équipements d'éclairage de rue, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21430;

Firmes	Lots	Montant total (taxes incluses)
LMPG inc.	3 et 4	442 557,11 $
Metal Pole-Lite inc.	5	212 749,74 $

2- d'autoriser une dépense de 98 296,03 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois chacune, incluant trois options de prolongation de 12 mois, avec la firme Guillevin International cie, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 2 et 6, laquelle s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, les équipements d'éclairage de rue, pour la somme maximale de 670 083,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21430;

2- d'autoriser une dépense de 100 512,49 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1269462004

CE26 1333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder à 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI), plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les services d’entretien préventif et de travaux de plomberie, sur demande, pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21278 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences)
1	760 645,86 $
2	1 253 664,41 $
3	527 585,78 $

2- d'autoriser une dépense de 508 379,21 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI);

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1267157013

CE26 1334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Can-Explore inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de dépistage de raccordements inversés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, secteur Pointe-aux-Trembles (lot 1), pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 279 935,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21491;

2- d'autoriser une dépense de 41 990,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Can-Explore inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1269796001

CE26 1335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure un contrat à commande, d'une durée de 36 mois, avec les firmes désignées plus bas soumissionnaires conformes, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville, pour une somme totale maximale de 3 039 171,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21445;

Adjudicataires	Rang d'utilisation des ententes-cadres
AVI-SPL Canada ltée	1
Solution-d Canada inc.	2

2- d 'autoriser une dépense de 455 875,73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de AVI-SPL Canada ltée et Solution-d Canada inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1269563006

CE26 1336

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour

chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des bornes d'incendie et des pièces d'égout et d'acqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21426;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Albert Viau (EMCO Corporation)	1	253 948,20 $
Réal Huot inc.	4	219 393,57 $
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	300 545,25 $
Wolseley Canada inc.	6	332 480,70 $
Réal Huot inc.	8	340 398,29 $

2- d'autoriser une dépense de 217 014,90 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Albert Viau (EMCO Corporation), Réal Huot inc., St-Germain Égouts et Aqueducs inc., Wolseley Canada inc., Réal Huot inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des bornes d'incendie et des pièces d'égout, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21426;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	511 971,03 $
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	768 072,72 $
Albert Viau (EMCO Corporation)	7	473 623,82 $

2- d'autoriser une dépense de 263 050,14 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Albert Viau (EMCO Corporation);

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1266610002

CE26 1337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 250 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, dans le cadre du projet intégré Berri-UQAM (CG25 0479);

2- d'autoriser un budget de revenus équivalent à cette dépense pour des travaux connexes réalisés par la Ville et facturables à la Société de transport de Montréal en vertu de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1267231036

CE26 1338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 100 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de climatisation et de déshumidification sous la glace et dans les vestiaires de l'auditorium de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo inc. (CM24 0875);

2- d'autoriser le transfert de 200 000 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux d'augmentation de la capacité des systèmes de climatisation et de déshumidification, sous la glace et dans les vestiaires de l'auditorium de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo inc. (CM24 0875);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1268516003

CE26 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 819 298,66 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG24 0016);

3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1265072002

CE26 1340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 831 127,09 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651);

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 166 225,42 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1267482001

CE26 1341

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Constructions Concreate ltée (CG26 0337);

2- d'imputer cette dépense non capitalisable conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1267231015

CE26 1342

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Technologies sans-tranchée CoreAqua, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable par chemisage dans le Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 386 994,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6048;

2- d'autoriser une dépense de 58 049,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 53 020,27 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1269981003

CE26 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de déconstruction de l'édifice situé au 7500, rue St-Denis (ancien hôpital chinois), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 536 867,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15989;

2- d'autoriser une dépense de 380 530,11 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 253 686,74 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation René St-Pierre inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1267988001

CE26 1344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 570 481,83 $, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage cellule 2, étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées dans le cadre du contrat accordé à Nordmec construction inc. (CE25 1227);

2- d'autoriser une dépense de 57 048,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 28 524,09 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 57 048,18 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Nordmec construction inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1263772002

CE26 1345

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en mécanique du bâtiment, en électricité du bâtiment et en protection incendie pour divers mandats, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21376;

Firmes	Description	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
MLC Associés inc. (lot 1)	Services professionnels en mécanique du bâtiment, électricité du bâtiment et la protection incendie	317 331 $
Les Services EXP inc. (lot 2)	Services professionnels en mécanique du bâtiment, électricité du bâtiment et la protection incendie	290 196,90 $
Les Services EXP inc. (lot 3)	Services professionnels en mécanique du bâtiment, électricité du bâtiment et la protection incendie	169 760,59 $

2- d'autoriser une dépense de 155 457,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1268528006

CE26 1346

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie civile pour divers mandats, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21367;

Firmes	Description	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
GHD Consultants Ltée. (lot 1)	services professionnels en ingénierie civile	278 239,50 $
GHD Consultants Ltée. (lot 2)	services professionnels en ingénierie civile	223 913,81 $
Ponton Guillot Inc. (lot 3)	services professionnels en ingénierie civile	128 156,88 $

2 - d'autoriser une dépense de 126 062,04 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1268528005

CE26 1347

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l. (lots 1 et 2), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture pour divers mandats, pour une somme maximale de 611 667 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21356;

2 - d'autoriser une dépense de 122 333,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1268528003

CE26 1348

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment pour divers mandats, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21369;

Firmes	Description	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Houde Bergeron Groupe Conseil s.a. (lot 1)	services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment	331 990,31 $
Bouthillette Parizeau inc. (lot 2)	services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment	269 616,38 $
Bouthillette Parizeau inc. (lot 3)	services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment	161 769,83 $

2 - d'autoriser une dépense de 152 675,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer ces dépenses consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1268528004

CE26 1349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de développement et de correction pour des solutions mobiles natives et React Native, pour une somme maximale de 1 053 056,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21434;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1267655007

CE26 1350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle PMI Montréal inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour des parcours de formation en gestion de projets, pour une somme maximale de 133 371 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juillet 2026;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projet du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1269859004

CE26 1351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 994 227,15 $, taxes incluses, pour les services professionnels en conception et en réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Intervia inc. (CG25 0051);

2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1265072001

CE26 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle M3P Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information spécialisés, pour la conception et la gestion d'infrastructures de centres de données et en infonuagique (IaaS et PaaS), pour une somme maximale de 603 618,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21446;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de M3P Conseils inc.;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1265942006

CE26 1353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Digital tango ltée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour le parcours de formation « Agilité à l'échelle - gestion de produit », pour une somme maximale de 114 400,13 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juillet 2026;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projet, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1269859005

CE26 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 2026, incluant une option de prolongation de deux ans, par laquelle M2D Leadership, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville, pour une somme maximale de 820 404,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21449;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de M2D Leadership;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1264716001

CE26 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 373 289,33 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 juillet 2026;

2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1260629001

CE26 1356

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de prêt d'objets archéologiques entre la Ville et Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour la réalisation de l'exposition « Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

20.037 1260285007

CE26 1357

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de prêt d'objets archéologiques entre la Ville et Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour la réalisation de l'exposition « Jeanne Mance - Une vie à bâtir ».

Adopté à l'unanimité.

20.038 1260285006

CE26 1358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet d'entente de contribution entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et la Ville de Montréal, dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement – Volet de prestation directe, pour un montant de 128 374 229 $, en remboursement des dépenses encourues par la Ville pour la réalisation d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de rétention des eaux pluviales, à la suite du décret d'autorisation 1312-2026 en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c. M-30);

2 - d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à signer l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1267352003

CE26 1359

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Claudio et Giorgio Masciotra et Michelina Fiorda (Les immeubles C.G.A. s.e.n.c.) et Michelina Fiorda, à titre personnel, à des fins de parc local, un terrain vacant d'une superficie approximative de 400 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, adjacent à la bâtisse portant les numéros 12265 à 12295, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 500 000 $, plus les taxes applicables, aux conditions stipulées dans la promesse bilatérale;

2 - d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse et autoriser sa signature par le greffier de la Ville de Montréal, en autant que tel acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;

3 - de verser au domaine public la partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre de parc local une fois l'acte de vente signé et publié au registre foncier;

4 - d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du Vendeur ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du Vendeur le cas échéant;

5 - d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1264501004

CE26 1360

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser le remboursement de 4 544 $ à Marie-Claire Foucault et Samuel Blanchard pour les dépenses encourues dans le cadre de la promesse d'achat de l'immeuble situé au 1605, rue Liébert, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à la suite de l'exercice par la Ville de Montréal de son droit de préemption (CE26 0942);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1265792003

CE26 1361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Laurie Castels, faisant affaires sous la raison sociale Ma magie créatrice, pour une durée 17 mois, à compter du 1er septembre 2026, le local numéro 1, situé au 251-A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie totale de 9,47 mètres carrés, à des fins de bureaux et activités de soins énergétiques, pour un loyer total de 3 580,65 $, excluant les taxes de vente, tel que le tout est prévu au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1265941017

CE26 1362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Speranza Spir, pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2026, le local numéro 8, situé au 251-A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie totale de 7,15 mètres carrés, à des fins de bureau pour activités de soins et d'ateliers ostéopathiques et somatiques, pour un loyer total de 2 537,92 $, excluant les taxes de vente, tel que le tout est prévu au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1265941018

CE26 1363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel Sa Majesté le Roi du Chef du Canada cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle d'utilités publiques d'une durée de 49 ans avec droit de maintenir, remplacer, réparer, inspecter, entretenir et exploiter le collecteur LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans contrepartie monétaire et aux conditions stipulées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1267211006

CE26 1364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 $, à l'École Polytechnique de Montréal, afin de soutenir exclusivement le programme de recherche de la Chaire Mobilité, échelonné sur cinq ans (2026-2030);

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 $ en provenance de la Direction générale vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l'année 2026;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1265548001

CE26 1365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 375 000 $ à La Base entrepreneuriale HEC Montréal, pour la réalisation du projet « Momentum Montréal », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 (2022-2025) et Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1269502003

CE26 1366

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 75 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM)	Étude d'opportunité sur la mise en valeur des produits montréalais à YUL / 2026 - 2027	40 000 $
Mutuelle des marchés solidaires (MAMS)	Mutuelle et marchés : vers une croissance partagée / 2026 - 2027	35 000 $

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1267956004

CE26 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 75 000 $ à Printemps numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte, du 13 au 16 octobre 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1267339001

CE26 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et la Coopérative de solidarité Carbone (CG25 0321), afin de retirer l'objectif 1 de l'annexe 1 et de réduire le montant initial de la contribution financière de 265 000 $ à 68 000 $;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1265396002

CE26 1369

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 85 000 $ à L'Auguste Théâtre, afin de compenser les impacts du déménagement du Festival Noël dans le parc, du 4 au 25 décembre 2026;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1267883001

CE26 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 471 000 $ à Maison Saint-Dominique afin de combler un manque à gagner pour la construction d'un immeuble situé au 2480, rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1260072001

CE26 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à 9232-3914 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager de neuf bâtiments du Grand parc de l'ouest - secteur Cap-Saint-Jacques, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme 671 065,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21411;

2- d'autoriser une dépense de 33 553,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de 9232-3914 Québec inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1264352005

CE26 1372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 1 600 000 $ à Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), pour la démolition de l'immeuble situé au 1030, rue Beaubien Est et 6469 rue Boyer dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- de déléguer à la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'Habitation la signature du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1263956001

CE26 1373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 209 673 $, sur une période de deux ans se terminant le 31 mars 2028, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organisme	Projet	Soutien financier 2026-2028
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accompagnement et savoir collectif sur la précarité migratoire des femmes en situation d'itinérance	81 797 $
Auberge Madeleine	Passerelles vers l'inclusion	111 112 $
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Sécurisation culturelle autochtone et stabilité résidentielle des femmes	100 848 $
La Maison Marguerite de Montréal inc.	Poste d'intervenante au suivi post hébergement	94 461 $
La rue des Femmes de Montréal	Accompagnement spécialisé des femmes migrantes en itinérance	111 112 $
Bureau de consultation-jeunesse inc.	Enracine-toi	247 698 $
Les Maisons de l'Ancre inc.	Soutien_Dignité	110 778 $
Logifem inc.	Chez soi pour de bon : prévenir l'itinérance des femmes	111 112 $
Office municipal d'habitation de Montréal	Ambassadeurs d'immeuble	130 755 $
Qavvivik centre de santé familiale et communautaire inuit	Soutenir les femmes inuites en situation ou à risque d'itinérance fréquentant le Square Cabot	110 000 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1268444001

CE26 1374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 760 033 $, aux organismes ci-après désignés, pour les montants et les projets indiqués en regard de chacun d'eux, du 1er octobre 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2029);

Organisme	Projet	Soutien financier 2026-2028
Regroupement d'Organismes en Hébergement pour Personnes Migrantes	Se concerter contre la précarité : prévenir l'itinérance des personnes migrantes	**160 033 $**
Médecins du monde	La proximité et le renforcement des capacités pour prévenir l'itinérance chez les populations migrantes à statut précaire	**300 000 $**
Mission communautaire de Montréal	Droit Mobile : Cliniques juridiques en centre d'hébergement	**300 000 $**

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1267968001

CE26 1375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder soutien financier de 13 151 528 $ à Immobilier collectif – Point commun, pour la construction d'un immeuble de 395 logements abordables et abordables intermédiaires sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945 et 6 387 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Immobilier collectif – Point commun, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 3e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

4 - d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 6 575 764 $ en 2026 et de 6 575 764 $ en 2027 et qui fait l'objet, par la suite, d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1263716001

CE26 1376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 2 000 000 $ à Communia, afin de réaliser le projet d'habitation sociale préfabriquée située au 2055, rue Elmhurst, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - de mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer une convention de contribution établissant les conditions et les modalités pour une contribution financière maximale de 8 250 000 $;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1268370001

CE26 1377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CG24 0738), autorisant la modification dans l'annexe 1 pour inclure le projet Humaxis et de reporter la date d'échéance au 31 mars 2027.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1268298004

CE26 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le rapport annuel d'activités pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 relatif au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - Développement territorial;

2- de transmettre le rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1260068003

CE26 1379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11,4), de prendre en charge les acquisitions des terrains, les opérations cadastrales et toutes aliénations, ententes ou démarches requises pour la réalisation des projets afférents du Complexe Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1267409004

CE26 1380

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que le Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre de l'appel à projets 2027-2028 pour le projet de la rue de Champlain, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Léveques (230 m) et le projet de la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Square-Victoria (300 m);

2- d'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) dans le cadre de l'appel à projets 2027-2028 pour le projet de la rue Guy, entre les rues Sainte-Catherine et William (1 600 m) ainsi que le projet de la rue Laurier, entre les rues Saint-Hubert et de Brébeuf (500 m);

3- de confirmer que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application des deux programmes;

4- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

5- de confirmer que le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité, est autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1264368005

CE26 1381

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

4- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

5- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1269019008

CE26 1382

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la dépense estimée à 182,40 $, relative au déplacement d'Aref Salem, vice-président du comité exécutif, et d'Andréanne Moreau, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, dans le cadre du Sommet électoral de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2026 à Québec;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1268545002

CE26 1383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer Morad Bkhait à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2026, en remplacement de Faty Diambang;

2 - de nommer Thierry Petit-Phat à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2026, en remplacement de Youssef Benzouine;

3 - de renouveler le mandat de Mohamed Noredine Mimoun à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans, à compter de septembre 2026;

4 - de remercier Faty Diambang et Youssef Benzouine pour leur engagement bénévole au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1269404003

CE26 1384

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 312 000 $ provenant de la Fondation Espace pour la vie, pour soutenir divers projets des musées du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal;

2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;

3 - d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour la réalisation de ses divers projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

4 - d’imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1260348006

CE26 1385

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 430 000 $, en provenance du budget de fonctionnement du Service du développement économique vers l’arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la Stratégie centre-ville 2030, pour les projets de 2026;

2 - d’imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1267016005

CE26 1386

Il est

RÉSOLU :

1 - d’autoriser des virements budgétaires totalisant 200 000 $ et d'effectuer une libération budgétaire de 4 126 000 $ entre des projets inscrits au Programme décennal d’immobilisations (PDI) du Service des technologies de l’information;

2 - d’imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1267235005

CE26 1387

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la dépense estimée à 124,50 $, relative au déplacement d'Effie Giannou, mairesse suppléante de la Ville, dans le cadre du colloque de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, qui aura lieu le 10 septembre 2026 à Trois-Rivières;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1268545006

CE26 1388

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 149 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), l'ordonnance numéro 5, jointe au dossier décisionnel, afin d'accorder la gratuité à l'autoparc 335, situé à l'intersection des rues Chambord et Fleury, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, du vendredi 11 septembre 2026 à 23 h 00 au dimanche 13 septembre 2026 à 21 h 00, dans le cadre de l'évènement « Vente trottoir de la rentrée » organisé par la Société de développement commercial Promenade Fleury relative à la tarification du stationnement hors rue.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1265548011

CE26 1389

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18e avenue, entre la rue Ontario Est et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur une partie du lot 6 724 653, sur les lots 6 724 654 à 6 724 660 inclusivement, ainsi que sur une partie des lots 6 724 661, 6 724 663 et 6 724 667, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1264386001

CE26 1390

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d’en recommander l’adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1268492001

CE26 1391

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil d’agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d’en recommander l’adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1269443003

CE26 1392

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises membres d'un pôle de vitalité nocturne », et d’en recommander l’adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1269632005

CE26 1393

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'abroger le Règlement de la Convention de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal;

2- d'abolir le régime visé par la Convention de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1268990001

CE26 1394

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser l'entente de détachement de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe intégrée de lutte aux drogues de synthèse, pour une durée de trois ans, à compter du 12 octobre 2026, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire;

2 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

3 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers(ères) pour la même période;

4 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1265326008

CE26 1395

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Bilan 2025 du traitement des demandes d'accès aux documents ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1269579001

Levée de la séance à 10 h 01

70.001

Les résolutions CE26 1317 à CE26 1395 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard	Domenico Zambito
Président du comité exécutif	Greffier adjoint